

REGLEMENT

Alinéa 1.

Le·la réalisateur·rice a le rôle de chef·fe de groupe. En général, son travail consiste à : créer le scénario, réaliser le découpage technique, choisir son équipe (acteur·rices, technicien·nes, etc.) et les diriger. Après le tournage, iel peut assurer le montage si personne ne peut le faire. Il est essentiel que le·la réalisateur·trice collabore avec les futurs membres de son équipe dans la bienveillance et le partage.

Alinéa 2.

Chaque réalisateur·trice s'engage à remettre à ZebraProd une œuvre cinématographique dans les conditions suivantes :

- Le genre (fiction, animation, documentaire, etc.) des œuvres présentées est libre.
- L'œuvre proposée doit exclure tout propos ou image qui prônerait la violence, le racisme ou la pornographie.
- L'œuvre doit respecter les contraintes imposées lors de la soirée de briefing
- Les œuvres proposées devront contenir un titre et un générique.
- Les œuvres proposées peuvent être filmées avec tous types d'appareils. Tous les traitements et les incrustations en post-production sont admis.
- La durée des œuvres est imposée à 7 minutes soit 420 secondes, cependant, le temps laissé pour tourner les courts-métrages étant restreint, nous vous conseillons de privilégier les formats courts, voire très courts (puisqu'il n'y a pas non plus de durée minimum).
- Le sous-titrage français est obligatoire pour les œuvres en langue étrangère.
- Les musiques doivent être libres de droits. Si je possède des droits d'exploitation d'image ou bande son, les licences doivent être transmises à l'organisateur de l'événement.
- Toutes les musiques et les images utilisées dans mon œuvre sont référencées au générique.
- Toutes les personnes ayant participé à l'œuvre doivent également apparaître au générique.
- Des remerciements vis-à-vis des lieux de tournage et des organisateurs (Logo ZebraProd) doivent également apparaître dans le générique, avec la mention
« Réalisé dans le cadre du Film Marathon 2026 ».
- L'œuvre ne comporte pas de copyright (mais le réal reste propriétaire).
- Les œuvres proposées seront soumises au format spécifié ci-dessous via une plateforme de transfert (swisstranfert) à l'adresse suivante:
josus.hotz@gmail.com

Alinéa 3.

Le délai de remise de l'œuvre est annoncé par l'organisateur et doit être respecté. En cas de retard, l'organisateur peut refuser l'œuvre et celle-ci ne pourrait pas être projetée au public. Le délai d'envoi est fixé au dimanche 17 mai à 15h.

Alinéa 4.

Le.la réalisateur.rice doit fournir en sus avec son œuvre si possible :

- Deux photos extraites du film
- Un extrait vidéo pour les réseaux sociaux d'une durée de 20 secondes maximum.

Si ces documents ne sont pas remis, l'organisateur se donne le droit de choisir deux photos et un extrait de son choix à publier sur les réseaux sociaux

Alinéa 5.

Les participant.e.s garantissent que leur vidéo est originale, inédite et qu'ils sont titulaires ou dûment autorisés à disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés à cette vidéo (extraits vidéo, photos, musique...). Ils garantissent l'Association ZebraProd et Pôle Sud contre tout recours de tiers ayant son objet ou sa cause, principale ou accessoire, dans le contenu de son dossier de candidature, dans l'authenticité et/ou l'originalité des vidéos qu'ils présentent. La musique doit être elle aussi libre de droit. Les participants cèdent à titre non-exclusif, en Suisse et à l'étranger, dans leur totalité et sans aucune réserve, l'ensemble des droits patrimoniaux tels que définis ci-dessous qu'ils détiennent sur leur œuvre, pour toute la durée légale de la protection accordée aux auteurs et à leurs ayants droits. Les droits cédés comprennent : - le droit de reproduire et/ou de faire reproduire, en nombre illimité, tout ou partie de l'œuvre par tout moyen connu ou inconnu à ce jour, numérique, de nature sonore, audiovisuelle ou multimédia, et en tous formats ; - le droit de représenter tout ou partie de l'œuvre, en tous lieux, par tout procédé connu ou inconnu à ce jour et notamment dans le cadre de transmissions par télédiffusion, de présentations ou projections publiques, film, enregistrement magnétique ou numérique, multimédia ou site internet ; - le droit de traduire tout ou partie de l'œuvre dans toute langue ou tout langage connus ou inconnus à ce jour. Cette cession est accordée et maintenue même en cas de modification de la situation personnelle et professionnelle des lauréats.

Alinéa 6.

Chaque réalisateur.trice s'engage est garant.e du respect de la charte. Chacun.e s'engage à adopter un comportement bienveillant et à promouvoir celui-ci tant au sein de leur équipe de travail, qu'avec les autres personnes participant au Film Marathon 2026, ainsi que les organisateurices.

Le comité d'organisation se réserve le droit de disqualifier une équipe qui ne respectera pas la présente charte.

Groupes WhatsApp



<p>GROUPE GENERAL Regroupement de toutes les équipes</p>	<p>GENERAL [FILM MARATHON 26] Groupe WhatsApp</p> 	<p>https://chat.whatsapp.com/EJqH7qnsMAY154YORmK787?mode=gi_t</p>
<p>GROUPE DES REALS « Réservé au réal - chef-fe de groupe »</p>	<p>REALS [FILM MARATHON 26] Groupe WhatsApp</p> 	<p>https://chat.whatsapp.com/J2ULiyLQhir4p48bhugKTg?mode=gi_t</p>
<p>GROUPE RESSOURCES Annonces casting Matériel Lieu / décor Accessoires</p>	<p>RESSOURCES [FILM MARATHON 26] Groupe WhatsApp</p> 	<p>https://chat.whatsapp.com/Kenj89gucqG1ThaMKsNYzk?mode=gi_t</p>

Spécification technique

Vidéo:

HD (minimum) Résolution HDTV: 1920 x 1080 (16:9)

Codec: ProRes, H264 ou MPEG2 422@HighProfile

Débit minimal: au moins 20 000 Kbits/sec

Cadence image: 25 images/sec Progressif

Audio

Codec: PCM ou AAC

48 kHz 24/16 bits Stéréo

Débit minimal: 482 Kbits/

sec Max Peak: -9 dbFS



Zebra Productions
Association de vidéastes

Droit à l'image

Projet concerné : Film Marathon 2026

Je sous-signé.e:

..... domicilié.e à :

.....

Autorise ZebraProd, ayants droit et diffuseurs à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre du tournage du Film Marathon se déroulant du 13 au 17 mai 2026. Cette autorisation est valable pour une durée illimitée, partout dans le monde et sur tous les supports matériels et immatériels, en tout format connu ou inconnu à ce jour. Cette autorisation vaut également pour les lieux et équipements filmés à cette occasion dont j'ai la responsabilité ou la propriété.

Je garantis n'être lié.e par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

*Pour les participant-e-s mineur-e-s, nom et signature d'un parent ou d'un-e représentant-e légal-e

Signature

Fait le _____ à